

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° xxxx/2024	Objet : Convention relative à la mise en œuvre d'actions « vacances apprenantes » été 2024 dans le 1 ^{er} degré

Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à **19 h30**,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M _____ a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Direction académique des Services de l'Education Nationale du Val-de-Marne propose la signature d'une convention relative à la mise à disposition de salles de classes, dans le cadre du dispositif « vacances apprenantes » ;

Considérant que la commune de Marolles-en-Brie souhaite poursuivre ce partenariat dans l'intérêt des élèves fréquentant les écoles « La Forêt » et « Des Buissons »,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention relative à la mise à disposition de salles de classes pour l'organisation d'actions « vacances apprenantes » avec la Direction académique des Services de l'Education Nationale du Val de Marne, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 20 juin 2024

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.